

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lambton, tenue au lieu ordinaire du 158, Chemin J-Cyrille-Bureau, Chalet du Parc du Grand lac Saint-François, mardi le 9 février 2016 à 19 h 30.

Sont présents à cette séance les membres du Conseil suivants :

Monsieur Roch Lachance, siège # 1 Monsieur Gilles Racine, siège # 2
Monsieur Réal Veilleux, siège # 3 Madame Nathalie Bélanger, siège #4
Monsieur Normand St-Pierre, siège # 5 Madame Louise DeBlois, siège # 6

Tous formant quorum sous la présidence du Maire, Monsieur Ghislain Breton.

Madame Marie-Soleil Gilbert, Directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire.

M. Breton explique que les élus portent un ruban dans le cadre de la septième édition des journées de la persévérance scolaire en Estrie. Par ce geste, nous désirons encourager les élèves de notre municipalité à persévérer dans leurs études et à obtenir un diplôme ou une qualification.

1

16-02-26 Ouverture de la séance

Le président demande l'ouverture de la séance.

Il est proposé par : Monsieur Roch Lachance
appuyé par : Monsieur Réal Veilleux

QUE la présente séance ordinaire soit déclarée ouverte à 19 h 35.

Adoptée à l'unanimité

Le président présente l'ordre du jour de la séance.

1. 16-02-26 Ouverture de la séance..... 1
2. 16-02-27 Adoption de l'ordre du jour..... 2
3. 16-02-28 Adoption du procès-verbal du 12 janvier 2016..... 2
4. 16-02-29 Dépôt de la liste de dépenses 3
5. 16-02-30 Avis de motion du Règlement #16-443 modifiant le
Règlement # 12-394 sur la protection des plans d'eau contre les
espèces exotiques envahissantes 3
6. 16-02-31 Avis de motion du Règlement #16-444 relatif à l'interdiction
d'épandage..... 3
7. 16-02-32 Avis de motion du Règlement #16-445 modifiant le Règlement
07-327 sur les permis et certificats 3
8. 16-02-33 Adoption de la politique de prêts d'équipements aux
organismes reconnus 4
9. 16-02-34 Vente pour défaut de paiement de taxes..... 4
10. 16-02-35 Autorisation à Ghislain Breton et Marie-Soleil Gilbert à signer
l'entente relative à la cour municipale commune de la ville de Lac-
Mégantic..... 5
11. 16-02-36 Proposition d'entente relative aux coûts d'immobilisation du
rang 1 5

12. 16-02-37 Adoption et transmission du rapport d'activité et des projets relatifs au schéma de couverture de risques	6
13. 16-02-38 Résolution autorisant la fermeture de l'ancienne Route 263 et son aliénation	7
14. 16-02-39 Appui à l'association du Grand lac St-François – Secteur Sud dans le cadre du programme d'aide financière du Fonds Bassin Versant.....	7
15. 16-02-40 Appui à l'association du Grand lac St-François – Secteur Sud dans le cadre du Fonds éolien du Granit	8
16. 16-02-41 Appui au Ministère des transports dans le cadre de la construction du nouveau pont de la rivière Felton	9
17. 16-02-42 Octroi d'un mandat à Ber-For Électrique Ltée pour l'achat et l'installation d'un système de protection sur les portes de garage de la caserne et du garage municipal.....	9
18. 16-02-43 Octroi d'un contrat pour la gestion d'aquifère	10
19. 16-02-44 Correspondance	10
20. 16-02-45 Varia	10
21. 16-02-46 Période de questions.....	10
22. 16-02-47 Fermeture de la séance	10

2

16-02-27 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par : Monsieur Gilles Racine
appuyé par : Monsieur Roch Lachance

QUE le point 6 soit retiré de l'ordre du jour.

Il est proposé par : Monsieur Réal Veilleux
appuyé par : Monsieur Gilles Racine

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

Est-ce que quelqu'un demande le vote ?

Personne ne demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

3

16-02-28 Adoption du procès-verbal du 12 janvier 2016

La secrétaire est dispensée de la lecture du procès-verbal puisqu'une copie dudit procès-verbal a été remise dans les délais à chacun des membres.

Il est proposé par : Monsieur Roch Lachance
appuyé par : Monsieur Réal Veilleux

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2016 soit adopté tel que présenté pour être consigné aux archives de ladite Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

16-02-29 *Dépôt de la liste de dépenses*
Incompressibles

Une liste des dépenses incompressibles régulièrement payées au montant de **98 469.29 \$** est remise à chacun des membres du Conseil.

Comptes à payer

La liste des comptes à payer est présentée aux membres du Conseil.

Il est proposé par : Monsieur Gilles Racine
appuyé par : Madame Nathalie Bélanger

QUE les comptes à payer au montant de **113 250.31 \$** soient acceptés et que les paiements soient autorisés.

Adoptée à l'unanimité

16-02-30 *Avis de motion du Règlement #16-443 modifiant le Règlement # 12-394 sur la protection des plans d'eau contre les espèces exotiques envahissantes*

La Conseillère, Madame Louise DeBlois, donne avis de motion qu'il présentera lors de la séance ordinaire du 8 mars prochain, pour son adoption, le Règlement #16-443 modifiant le Règlement # 12-394 sur la protection des plans d'eau contre les espèces exotiques envahissantes.

DONNÉ À LAMBTON
CE 9^{IÈME} JOUR DE FÉVRIER 2016.

16-02-31 *Avis de motion du Règlement #16-444 relatif à l'interdiction d'épandage*

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

16-02-32 *Avis de motion du Règlement #16-445 modifiant le Règlement # 07-327 sur les permis et certificats*

Le Conseiller, Monsieur Gilles Racine, donne avis de motion qu'il présentera lors de la séance ordinaire du 8 mars prochain, pour son adoption, le Règlement #16-445 modifiant le règlement # 07-327 sur les permis et certificats.

DONNÉ À LAMBTON
CE 9^{IÈME} JOUR DE FÉVRIER 2016.

16-02-33 Adoption de la politique de prêts d'équipements aux organismes reconnus

ATTENDU QUE la Municipalité de Lambton désire établir une méthode uniforme expliquant les procédures et conditions à respecter pour pouvoir emprunter gratuitement un équipement à la Municipalité de Lambton;

ATTENDU QU'une politique de prêts d'équipements aux organismes reconnus permet de :

- Clarifier les conditions exigées entourant le prêt d'équipements;
- Créer une seule porte d'entrée à la Municipalité de Lambton recevant l'ensemble des demandes de prêt d'équipements;
- Uniformiser les demandes de prêt d'équipements des organismes;
- Soutenir et accompagner les organismes dans la réalisation de leur événement;
- Faciliter l'implication des bénévoles au sein de leurs organismes;
- Favoriser une utilisation respectueuse et responsable de ces équipements.

Il est proposé par : Madame Nathalie Bélanger
appuyé par : Monsieur Normand St-Pierre

D'ADOPTER la politique de prêts d'équipements aux organismes reconnus jointe aux présentes pour faire partie intégrante de ce procès-verbal.

**Est-ce que quelqu'un demande le vote ?
Personne ne demande le vote.**

Adoptée à l'unanimité

16-02-34 Vente pour défaut de paiement de taxes

ATTENDU QU'en vertu des articles 1022 et 1023 du Code municipal, la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie-Soleil Gilbert a produit et déposé un état relatif à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes et que cet état doit être approuvé par le conseil;

Il est proposé par: Madame Louise DeBlois
appuyé par : Monsieur Réal Veilleux

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit mandatée par le conseil municipal pour représenter la municipalité lors de la vente pour défaut de paiement de taxes et qu'elle soit autorisée à signer tous les documents requis et à faire adjuger l'immeuble au nom de la municipalité s'il n'est pas vendu;

QU'en l'absence de la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Maryse Champagne, technicienne-comptable soit autorisée à représenter la municipalité et à signer tous les documents requis.

**Est-ce que quelqu'un demande le vote ?
Personne ne demande le vote.**

Adoptée à l'unanimité

16-02-35 *Autorisation à Ghislain Breton et Marie-Soleil Gilbert à signer l'entente relative à la cour municipale commune de la ville de Lac-Mégantic*

ATTENDU QUE le 20 novembre 2013, le gouvernement du Québec adoptait le décret 1208-2013 approuvant la modification no 2 à l'Entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Lac-Mégantic, tel que publié dans la Gazette officielle du Québec du 4 décembre 2013, numéro 49, à la page 5507 ;

ATTENDU QUE les parties à cette entente ont, à compter du 1er janvier 2012, cessé d'appliquer l'entente qui était alors en vigueur, laquelle prévoyait le paiement de quotes-parts à la Ville et certaines remises aux municipalités ;

ATTENDU QUE les parties se sont entendues sur un règlement à l'amiable relativement à l'application de différents articles de cette entente, lesquelles modifications sont détaillées à la Convention de transaction et quittance, entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Lac-Mégantic jointe en annexe pour faire partie intégrante de ce procès-verbal;

Il est proposé par : Monsieur Normand St-Pierre
appuyé par : Monsieur Réal Veilleux

D'APPROUVER la convention de transaction et quittance, à intervenir entre la Ville de Lac-Mégantic, les Municipalités de Lambton, Audet, Courcelles, Frontenac, Lac-Drolet, Marston, Milan, Nantes, Notre-Dame-des-Bois, Piopolis, Saint-Augustin-de-Woburn, Sainte-Cécile-de-Whitton, Saint-Ludger, Saint-Robert-Bellarmin, Saint-Romain, Saint-Sébastien, Stornoway, Stratford, Val-Racine et la Municipalité Régionale de Comté du Granit afin de permettre la mise en application de la modification no 2 à l'Entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Lac-Mégantic, tel que publié dans la Gazette officielle, décret numéro 1208-2013.

D'INCLURE le texte de ladite convention pour qu'il fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'AUTORISER M. Ghislain Breton, maire et Mme Marie-Soleil Gilbert, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer ladite convention.

**Est-ce que quelqu'un demande le vote ?
Personne ne demande le vote.**

Adoptée à l'unanimité

16-02-36 *Proposition d'entente relative aux coûts d'immobilisation du rang 1*

ATTENDU QUE la Municipalité de Lambton désire procéder en 2016 à des travaux majeurs de réfection au rang 1 qui longe les Municipalités de Lambton et de St-Romain;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lambton s'est vue confirmer une aide financière de 750 000 \$ du programme d'accélération des investissements sur le réseau routier local du Ministère des Transports du Québec, soit 50 % de la somme initialement demandée;

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Romain, par sa résolution # 2015-205, a confirmé sa participation au projet en confirmant une participation de 16 % des coûts réels d'immobilisation après subventions, jusqu'à un maximum de participation de 250 000 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lambton est satisfaite et enthousiaste de se voir confirmer la participation financière de la Municipalité de St-Romain pour les travaux d'immobilisation du rang 1;

ATTENDU QUE le rang 1 est limitrophe aux deux municipalités et qu'ultimement, l'implication financière de la Municipalité de Lambton sera considérablement plus importante que celle de la Municipalité de St-Romain;

Il est proposé par : Monsieur Roch Lachance
appuyé par : Monsieur Gilles Racine

DE DEMANDER à la Municipalité de St-Romain de réviser son offre de façon à confirmer sa participation financière de 250 000 \$ ferme pour le projet plutôt que d'utiliser la méthode de calcul en pourcentage ci-haut expliquée.

**Est-ce que quelqu'un demande le vote ?
Personne ne demande le vote.**

Adoptée à l'unanimité

12

16-02-37 *Adoption et transmission du rapport d'activité et des projets relatifs au schéma de couverture de risques*

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, les autorités locales et régionales chargées de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie;

Il est proposé par : Monsieur Normand St-Pierre
appuyé par : Monsieur Roch Lachance

D'ACCEPTER tel que rédigé, le rapport annuel préparé par la Municipalité de Lambton à l'égard du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

**Est-ce que quelqu'un demande le vote ?
Personne ne demande le vote.**

Adopté à l'unanimité

16-02-38 *Résolution autorisant la fermeture de l'ancienne Route 263 et son aliénation*

ATTENDU QUE le tracé de la route 263 a changé et que l'ancien tracé ne dessert aucune propriété;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lambton veut fermer et abolir ce chemin;

ATTENDU QU'il y a lieu, pour la municipalité, de procéder à la fermeture et à l'abolition de ce chemin comme rue publique;

ATTENDU QUE les propriétaires riverains desservis par cette rue et dont la fermeture va enclaver la propriété sont disposés à acquérir les immeubles concernés ;

ATTENDU QUE la *Loi sur les compétences municipales* (L.Q. 2005, chapitre 6) ne prévoit, depuis son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006, aucune formalité particulière pour procéder à une telle fermeture et à une telle aliénation;

Il est proposé par: Madame Louise DeBlois
Appuyé par : Monsieur Gilles Racine

QUE la Municipalité de Lambton procède à la fermeture et à l'abolition comme chemin public de l'ancienne route 263 tel qu'illustré par le plan joint à la présente résolution sous l'annexe « A » pour en faire partie intégrante.

QUE la Municipalité de de Lambton reconnaît, par la présente, que l'assiette de ce chemin n'est plus affectée à l'utilité publique;

QUE la Municipalité de Lambton autorise l'aliénation de ce chemin tel que décrit au plan joint en annexe A de la présente résolution aux conditions suivantes :

1. La municipalité ne fournit aucun titre de propriété ou certificat de localisation de cet immeuble, la vente étant faite sans aucune garantie légale et aux risques et périls des acquéreurs;
2. Le prix de vente s'établit à 1,00 \$ pour chaque propriété;
3. Tous les honoraires et frais reliés à cette vente (tels que : arpenteur, notaire, bureau de la publicité et autres) sont à la charge exclusive du Ministère du Transport du Québec.

QUE le maire et la directrice générale sont autorisés à signer tout contrat ou autre document nécessaire pour donner effet à la présente.

**Est-ce que quelqu'un demande le vote ?
Personne ne demande le vote.**

Adoptée à l'unanimité

16-02-39 *Appui à l'association du Grand lac St-François – Secteur Sud dans le cadre du programme d'aide financière du Fonds Bassin Versant*

ATTENDU QUE l'Association du Grand lac St-François – Secteur Sud désire déposer une demande d'aide financière au programme Fonds Bassin Versant de la MRC du Granit;

ATTENDU QUE le projet déposé par l'Association vise à appliquer des moyens novateurs pour amener la population à respecter l'environnement du Grand lac St-François et à améliorer la connaissance du milieu aquatique;

ATTENDU QUE le projet favorisera un développement qui est durable par le respect de la durabilité économique, environnementale et sociale du milieu;

Il est proposé par: Madame Louise DeBlois
appuyé par : Monsieur Normand St-Pierre

D'APPUYER la candidature de l'Association du Grand lac St-François – Secteur Sud au programme Fonds Bassin Versant de la MRC du Granit.

**Est-ce que quelqu'un demande le vote ?
Personne ne demande le vote.**

Adoptée à l'unanimité

15

16-02-40 *Appui à l'association du Grand lac St-François – Secteur Sud dans le cadre du Fonds éolien du Granit*

ATTENDU QUE l'Association du Grand lac St-François – Secteur Sud désire déposer une demande d'aide financière au Fonds éolien du Granit;

ATTENDU QUE le projet déposé par l'Association vise à :

1. Compléter l'inventaire des colonies de roseaux sur les rives du GLSF dans les municipalités de Lambton et Saint-Romain.
2. Préparer un guide de prévention et d'actions possibles pour diminuer leurs impacts.
3. Informer les riverains touchés par ces colonies de roseaux afin de les sensibiliser aux meilleures pratiques à suivre pour prévenir leur apparition et agir sur leur développement.
4. Appliquer des moyens novateurs pour amener la population à respecter l'environnement du Grand lac St-François et à améliorer la connaissance du milieu aquatique.

ATTENDU QUE le Grand lac St-François et l'usage de ses rives sont un atout récréotouristique de très grande importance pour Lambton et la région, et que la qualité du lac et de ses rives influencent directement la valeur des propriétés riveraines et par conséquent les revenus municipaux provenant de la taxation.

ATTENDU QUE le maintien de la qualité des rives assure une pérennité de la qualité biophysique du lac et de sa biodiversité (baignade, pêche, environnement).

Il est proposé par: Madame Nathalie Bélanger
appuyé par : Madame Louise DeBlois

D'APPUYER la candidature de l'Association du Grand lac St-François – Secteur Sud au Fonds éolien du Granit.

**Est-ce que quelqu'un demande le vote ?
Personne ne demande le vote.**

Adoptée à l'unanimité

16-02-41 *Appui au Ministère des transports dans le cadre de la construction du nouveau pont de la rivière Felton*

ATTENDU QUE le pont actuel de la Rivière Felton est vieillissant et d'une largeur insuffisante;

ATTENDU QUE l'état du pont actuel nécessite des réfections fréquentes entraînant des problématiques d'accès majeures pour les utilisateurs de la route 263, dont plusieurs sont citoyens ou travailleurs à Lambton;

ATTENDU QUE le Ministère du Transport du Québec a pour projet de procéder à la construction d'un nouveau pont pour pallier à la désuétude du pont actuel;

Il est proposé par: Monsieur Roch Lachance
appuyé par : Monsieur Réal Veilleux

D'ACCORDER l'appui de la Municipalité de Lambton au projet de construction d'un nouveau pont de la rivière Felton.

**Est-ce que quelqu'un demande le vote ?
Personne ne demande le vote.**

Adoptée à l'unanimité

16-02-42 *Octroi d'un mandat à Ber-For Électrique Ltée pour l'achat et l'installation d'un système de protection sur les portes de garage de la caserne et du garage municipal*

ATTENDU QU'ACCIST, la Mutuelle de Prévention de la Municipalité de Lambton recommande à la Municipalité de procéder à l'installation de photos-cell protecteurs sur les portes de garage de la caserne incendie et du garage municipal;

ATTENDU QUE les entreprises suivantes ont fourni des prix pour l'achat et l'installation des équipements requis :

Portes de garage A. Bégin et Fils Inc. :	3 850,08 \$ avant taxes
Couture Aluminium Inc :	2 512,00 \$ avant taxes
Ber-For Électrique Ltée :	1 815,85 \$ avant taxes

Il est proposé par: Madame Nathalie Bélanger
appuyé par : Monsieur Gilles Racine

DE MANDATER Ber-For Électrique Ltée à procéder à l'achat et installation des protecteurs sur les portes de garage.

**Est-ce que quelqu'un demande le vote ?
Personne ne demande le vote.**

Adoptée à l'unanimité

16-02-43 Octroi d'un contrat pour la gestion d'aquifère

ATTENDU QUE le programme de gestion d'aquifère s'inscrit dans le cadre de l'entretien préventif des équipements de captage et permet d'effectuer une gestion adéquate de la nappe phréatique ainsi que de détecter les baisses de rendement des ouvrages de captage;

ATTENDU QU'une bonne gestion lors de l'exploitation des ouvrages de captage en eau souterraine permet de minimiser les coûts d'opération et d'entretien des ouvrages;

Il est proposé par: Madame Louise DeBlois
appuyé par : Monsieur Roch Lachance

QUE la firme Akifer soit mandatée pour le programme de gestion d'aquifère pour la période de 2016 à 2020 au montant de 14 100 \$ plus les taxes applicables.

Est-ce que quelqu'un demande le vote ?

Personne ne demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

16-02-44 Correspondance

- Le courrier reçu durant le mois de janvier 2016 a été remis aux Élus.

16-02-45 Varia

- Invitation à assister à la consultation publique du plan de gestion des matières résiduelles qui se déroulera à Stornoway le 10 février 2016 à 19 h.

16-02-46 Période de questions

- Des personnes présentes dans l'assistance s'adressent au Conseil municipal.

16-02-47 Fermeture de la séance

Il est proposé par: Monsieur Roch Lachance
appuyé par : Monsieur Gilles Racine

QUE la séance soit levée, il est 20 h 35.

Ghislain Breton
Maire

Marie-Soleil Gilbert
Directrice générale
Secrétaire-trésorière